



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 septembre 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du dix sept septembre deux mille vingt cinq, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

**Présents : MM LEJEUNE, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, KERSKENS, RIGAUD, GUERET, VINCENT, VALADOUR, LEPINE, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.**  
formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés : MM. BORIE, JOFFRE, LAVAUD**

**Procurations :**

Monsieur Patrice FILLOUX a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE  
Madame Fabienne LUGUET a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE  
Monsieur Philippe VIARD a donné pouvoir Madame Patricia MOUTAUD  
Monsieur Régis MATHIEU a donné pouvoir à Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER  
Monsieur Julien OMOT a donné pouvoir à Madame Brigitte CASTILLE  
Madame Brigitte JAMMOT a donné pouvoir à Madame Marie Héléne VIRAVAUD

Madame Patricia MOUTAUD est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 26
Nombre de membres présents et représentés	: 20 + 6	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 26	Abstention	: 0

**Objet : Délibération portant créations d'emplois**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;  
Vu le budget ;  
Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant les besoins des services qui se pérennisent et actuellement pourvus par des contractuels, il est proposé de créer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025 – service « aménagement et cadre de vie »
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 23h30 par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 – service « affaires scolaires/cantine »

.../...

Afin de permettre des avancements de grade 2025, il est proposé de créer les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025 :

- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,

Le maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à procéder à la nomination. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

**Sens du vote :**

**Adoption**

**Rejet**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt quatre septembre deux mille vingt cinq

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20250923-2025-78-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2025



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 25 septembre 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.